



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 12 septembre 2016 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 159-2-2016 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 159-1-2014 établissant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie* » ;

Règlement numéro 176-1-2016 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 176-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lavaltrie* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ces règlements sont entrés en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 21^e jour du mois de septembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière